



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Autorisations de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007

Quarante et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les autorisations de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/889).
2. Le Secrétaire général a recommandé que l'Assemblée générale décide de l'autoriser à engager des dépenses à hauteur des crédits restants autorisés aux termes de sa résolution 60/247 A.
3. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2006, un montant de 728,8 millions de dollars avait été dépensé, et qu'un montant supplémentaire de 151 millions de dollars le serait en juin, portant le total des dépenses à 879,8 millions de dollars d'ici à la fin de juin 2006. Le montant du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/247 A était de 3 798 912 500 dollars.
4. **Compte tenu de ces chiffres et la situation étant ce qu'elle est, il est évident que le Secrétaire général aura atteint avant la fin de juillet 2006 le plafond des dépenses qu'il a été autorisé à engager. L'Assemblée générale souhaitera peut-être en tenir compte lorsqu'elle envisagera la suite à donner aux dispositions du paragraphe 3 de sa résolution 60/247 A.**

